

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 3 juillet 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 002-1080/15/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII) pour l'installation de l'équipe projet Henri Fabre et approbation d'une convention.**

**DPEATSV 15/13331/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

**Le contexte**

Les 34 priorités pour une nouvelle France industrielle, présentées le 12 septembre 2013 par le Président de la République à l'Elysée, témoignent de l'importance de renouer avec une industrie forte et compétitive. Les acteurs économiques et publics de Provence-Alpes-Côte d'Azur partagent cette volonté

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes- Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Au cœur de l'espace métropolitain, le projet Henri Fabre se décline autour de deux axes majeurs pour lesquels les compétences indispensables sont présentes dans la région au sein des acteurs académiques, des institutionnels et des professionnels :

**Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- mécanique, matériaux et procédés du futur
- services avancés à l'industrie

Ces deux thématiques ont vocation à venir irriguer des filières industrielles régionales, matures et porteuses de développement économique, et principalement :

- l'Aéronautique, forte de ses 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, des dirigeables et des systèmes de drones,
- l'Énergie, forte de ses 50 000 emplois en région et des nombreux grands projets qui lui sont liés : ITER, réacteur Jules Horowitz, Hydraulique.

Ces filières, en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical...), seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle industriel incarné par le projet Henri Fabre.

Henri Fabre a aussi pour vocation d'instaurer une nouvelle relation qualitative entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs, afin d'enrichir et renforcer leur communauté de destin, notamment au profit de la croissance et de l'économie régionale, tout en encourageant la diversification des PME de l'écosystème par l'accès à plusieurs donneurs d'ordre.

De plus, ce projet créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'emploi et de formation de l'écosystème. Ainsi, les formations et leurs organismes visés par les axes du projet sont fortement mobilisés et renforcés, et le besoin des entreprises anticipé.

#### **La mission de l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII) des entreprises de PACA**

La mission de l'ARII dans le cadre de ce projet Henri Fabre s'inscrit dans trois volets complémentaires :

- 1) Le secrétariat général du projet Henri Fabre .
- 2) L'expertise métier sur le sujet des « Services avancés à l'industrie ».
- 3) Les études

Une installation physique de l'équipe projet Henri Fabre, dans sa phase de préfiguration a eu lieu en 2014, au sein de la Pépinière d'entreprises du Technoparc des Florides. En 2015 cette équipe se transférera sur le Technocentre Phase 0 dès son ouverture.

Le budget prévisionnel 2015 de l'ARII, pour la location des locaux de l'équipe projet Henri Fabre, s'élève à 17.000 euros.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à la mission de structuration du projet Henri Fabre, par l'ARII, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 17.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n° 004-094 du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil au Bureau ;

**Signé le 3 Juillet 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- que conformément à la stratégie de développement économique de MPM axée sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi.
- l'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier en aidant l'ARII à la structuration du projet Henri Fabre.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de structuration du Projet Henri Fabre au titre de l'année 2015, par le versement d'une subvention de 17 000 euros à l'Agence Régional Pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII).

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué - Développement  
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 3 Juillet 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**